

## Fiche Technique Santé-Sécurité de Praxair

### 1. Identification du produit et de l'entreprise



<b>Nom du produit :</b> Arsine	<b>Appellation commerciale :</b> Arsine
<b>Usage du produit :</b> Nombreux	
<b>Nom chimique :</b> Arsine	<b>Synonymes :</b> Hydrure d'arsenic, trihydrure d'arsenic, hydrogène arsénié, hydrure arsénieux, arséniure d'hydrogène
<b>Formule chimique :</b> AsH <sub>3</sub>	<b>Famille chimique :</b> Hydrure inorganique
<b>N° de téléphone :</b> <b>Urgence :</b> 1 800 363-0042	<b>Fournisseur /Fabricant :</b> Praxair Canada Inc. 1, City Centre Drive Bureau 1200 Mississauga (ON) L5B 1M2 <b>N° de téléphone :</b> (905) 803-1600 <b>N° de télécopieur :</b> (905) 803-1682

\* Veuillez appeler le numéro d'urgence en service 24 heures sur 24 uniquement dans le cas d'un incendie, d'une exposition ou d'un accident mettant en cause ce produit. Pour obtenir des renseignements généraux, contactez le représentant des ventes du fournisseur ou de Praxair.

### 2. Composition et renseignements sur les ingrédients

INGRÉDIENTS	% (VOL)	Numéro de CAS	LD <sub>50</sub> (Espèces & voies)	LC <sub>50</sub> (Rat, 4 h)	TLV-TWA (ACGIH)
1) Arsine	100	7784-42-1	Non disponible	10 ppm	0,005 ppm

### 3. Identification des risques

	Vue d'ensemble des urgences	
<b>DANGER!</b>	<b>Gaz liquéfié inflammable sous pression, toxique et corrosif. Nocif et mortel si inhalé. Peut causer des lésions aux globules rouges, aux poumons, au foie, aux reins, au système respiratoire et au cœur. À l'état liquide, ce produit peut causer des gelures. Les symptômes peuvent être retardés. Peut former un mélange explosif en présence d'air. Cancérogène. Les secouristes peuvent être tenus d'utiliser un appareil respiratoire autonome.</b>	

**VOIES D'EXPOSITION :** Inhalation.

#### EFFETS D'UNE SUREXPOSITION SIMPLE (AIGUË) :

**INHALATION :** Extrêmement toxique. Peut être mortel si inhalé. L'arsine produit rapidement l'hémolyse intravasculaire (destruction des globules rouges), l'hémoglobinurie (hémoglobines dans l'urine) accompagnée d'urine foncée, de faiblesses, de tremblements, d'une baisse de la pression sanguine, de vertiges, de maux de tête, d'une haleine d'ail, de nausées, de vomissements, de douleurs abdominales, de diarrhées, de soif et d'une perte de conscience. Une exposition aiguë à de fortes concentrations peut provoquer des difficultés respiratoires et une œdème pulmonaire. L'intervalle entre les signes d'exposition et les symptômes dépend de la concentration du gaz et de la durée de l'exposition. Les symptômes peuvent apparaître au bout de 48 heures. Des concentrations supérieures à 50 ppm causent rapidement la mort. Les expositions à 25 ppm causent la mort en 30 minutes.

**CONTACT AVEC LA PEAU :** Aucun effet prévu. À l'état liquide, ce produit peut causer des gelures.

---

**ABSORPTION CUTANÉE :** Aucun effet prévu. À l'état liquide, ce produit peut causer des gelures.

---

**INGESTION :** Voie d'exposition très peu probable; mais le liquide peut causer des gelures aux lèvres et à la bouche. Ce produit est un gaz à température et pression normales.

---

**CONTACT AVEC LES YEUX:** Aucun effet prévu. À l'état liquide, ce produit peut causer des gelures.**EFFETS DE LA SUREXPOSITION RÉPÉTÉE (CHRONIQUE) :**

Une exposition répétée peut causer une anémie, une polynévrite, l'engourdissement, le fourmillement et la faiblesse des membres ainsi que des maladies cardiovasculaires. Si inhalée, l'arsine libère de l'arsenic inorganique; une exposition répétée à l'arsenic peut causer une pigmentation et un épaississement majeurs de la peau.

**AUTRES EFFETS D'UNE SUREXPOSITION :**

Les effets apparaissant plus tard sont l'anémie hémolytique, la jaunisse et le brunissement de la peau, l'œdème pulmonaire et la neuropathie périphérique. Une surexposition majeure peut causer des lésions au foie, aux reins et au cœur. Les lésions aux reins peuvent causer une oligurie ou une anurie, entraînant ainsi une urémie et la mort.

**CONDITIONS MÉDICALES AGGRAVÉES PAR UNE SUREXPOSITION :**

Les personnes souffrant d'anémie ou de maladies cardiaques et ayant des problèmes de rein, de foie, de cœur ou du système nerveux sont très à risque.

**DONNÉES DE LABORATOIRE SIGNIFICATIVES SUR LES DANGERS POSSIBLES POUR LA SANTÉ HUMAINE :**

Le CIRC estime qu'il dispose de suffisamment de données pour affirmer que les composés d'arsenic inorganiques sont cancérigènes pour la peau et les poumons.

**CANCÉROGÉNÉICITÉ :**

L'arsenic inorganique est considéré comme cancérigène par le NTP (cancérigène humain), l'OSHA (cancérigène) et le CIRC (cancérigène humain, groupe 1).

#### 4. Premiers soins

**INHALATION :**

Transporter la victime à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. En cas de difficulté respiratoire, on peut administrer de l'oxygène. Appeler immédiatement un médecin.

**CONTACT AVEC LA PEAU :**

Lors d'une exposition au liquide, ne pas respirer les vapeurs. Réchauffer immédiatement les gelures avec de l'eau tiède dont la température n'excède pas 40 °C. Pour les expositions massives, enlever les vêtements et les chaussures en prenant une douche à l'eau tiède. Appeler immédiatement un médecin.

**INGESTION :**

Ce produit est un gaz à température et pression normales.

**CONTACT AVEC LES YEUX :**

Rincer immédiatement les yeux à l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un médecin, un ophtalmologiste de préférence.

**NOTES AU MÉDECIN :**

*L'arsine est la forme d'arsenic la plus toxique pouvant rapidement causer une hémolyse intravasculaire grave. Des symptômes sévères d'empoisonnement à l'arsine apparaissent de 30 à 60 minutes après le contact, toutefois, certains symptômes peuvent apparaître au bout de 48 heures. Données obtenues en laboratoire : anémie hémolytique, hémoglobinémie, hémoglobinurie. Une grave insuffisance rénale est possible aux premiers stades des complications. L'hypotension est possible; des ondes T sont souvent observées.*

*Un traitement au dimercaprol n'empêche pas l'hémolyse, mais peut prévenir les effets à long terme de l'arsine (arsenic). Si une hémolyse grave survient, des transfusions sanguines peuvent être faites pour éliminer les débris de globule rouge et les complexes d'arsenic et d'hémoglobine, accompagnées d'hémodialyse visant au maintien des fonctions rénales. L'hémodialyse peut également aider à réduire le niveau d'arsenic. Communiquer avec un centre antipoison pour obtenir plus de renseignements sur les traitements et le suivi.*

#### 5. Mesures de lutte contre l'incendie

**INFLAMMABLE :** Oui**SI OUI, DANS QUELLES CONDITIONS ?** Produit des mélanges explosifs avec l'air et les agents comburants.

---

**POINT D'ÉCLAIR :** Gaz inflammable  
**(Méthode d'essai)****TEMPÉRATURE** Non disponible  
**D'AUTOINFLAMMATION :**

**LIMITES D'INFLAMMABILITÉ  
DANS L'AIR , % en volume :**

**SEUIL 5,1  
MINIMAL :**

**SEUIL 78  
MAXIMAL :**

**MOYENS D'EXTINCTION :**

CO<sub>2</sub>, poudre chimique, eau pulvérisée ou brouillard.

**TECHNIQUES PARTICULIÈRES DE L'EXTINCTION :**

**DANGER !**

Gaz toxique. Évacuer immédiatement tout le personnel de la zone dangereuse. Porter des appareils respiratoires autonomes et des vêtements de protection. Refroidir immédiatement les contenants par pulvérisation abondante d'eau, du plus loin possible, en évitant d'éteindre les flammes. Un jet d'eau puissant peut ne pas être efficace. Enlever la source d'allumage s'il n'y a pas de danger. Si les flammes sont éteintes par inadvertance, une réinflammation explosive peut se produire. Réduire les vapeurs toxiques avec de l'eau pulvérisée ou en brouillard. Couper l'alimentation en gaz si cela ne présente aucun danger, tout en continuant de pulvériser de l'eau. Retirer les contenants de la zone d'incendie si cela ne présente aucun danger. Laisser le feu s'éteindre de lui-même.

**RISQUES PARTICULIERS EN CAS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION :**

Gaz inflammable et toxique. Produit des mélanges explosifs avec l'air et les agents comburants. Parce que la bouteille n'est pas équipée d'un robinet avec soupape de sûreté, elle pourrait éclater sous l'effet de la chaleur de l'incendie. Ne pas éteindre les flammes pour éviter une réinflammation explosive. Les vapeurs inflammables et toxiques qui se dégagent peuvent voyager ou être déplacées par les courants d'air et être enflammées par les lampes-témoins, d'autres flammes, une cigarette, des étincelles, des chaufferettes, l'équipement électrique, des décharges électriques ou des sources d'inflammation éloignées du point de manutention du produit. Des vapeurs explosives peuvent persister dans l'atmosphère. Vérifier l'atmosphère à l'aide d'un dispositif approprié avant d'entrer dans le secteur, particulièrement dans les espaces clos. Aucune partie du contenant ne doit être exposée à une température supérieure à 52 °C. Les bouteilles ne sont pas pourvues de soupapes de sûreté. Évacuer les lieux si l'incendie ne peut être immédiatement maîtrisé afin de protéger les individus des bouteilles qui peuvent éclater et des fumées toxiques.

**PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX :**

Oxyde d'arsenic.

**SENSIBILITÉ AUX CHOCS :**

Éviter de heurter les contenants.

**SENSIBILITÉ AUX DÉCHARGES D'ÉLECTRICITÉ STATIQUE :**

Possible. Mettre l'équipement à la terre.

## 6. Mesures à prendre lors de déversements accidentels

**MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉGAGEMENT OU DE DÉVERSEMENT :**

**DANGER!**

Évacuer immédiatement tout le personnel de la zone dangereuse. **DANGER :** Gaz inflammable et toxique. Forme des mélanges explosifs en présence d'air. Porter des appareils respiratoires autonomes et des vêtements de protection au besoin. Enlever les sources d'inflammation si cela ne présente aucun danger. Réduire les vapeurs avec de l'eau pulvérisée ou en brouillard. Arrêter la fuite s'il n'y a pas de danger. Aérer l'endroit où se trouve la fuite ou transporter le contenant qui fuit dans un endroit bien aéré. Empêcher les résidus de contaminer les environs. **ATTENTION :** Le gaz inflammable et toxique peut se propager à partir de la fuite. Vérifier l'atmosphère à l'aide d'un dispositif approprié avant d'entrer dans le secteur, particulièrement dans les espaces clos.

**MÉTHODE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS :**

Empêcher les résidus de contaminer les environs. Tenir le personnel éloigné. Se débarrasser de tout produit, résidu, contenant jetable ou revêtement selon les exigences environnementales et conformément aux lois fédérales, provinciales et locales. Au besoin, appeler votre fournisseur local pour obtenir de l'aide.

## 7. Manutention et entreposage

**PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR L'ENTREPOSAGE :**

**DANGER :** Gaz liquéfié inflammable sous pression, toxique et corrosif. Peut être mortel si inhalé. Ne pas respirer le gaz. Éviter tout contact du liquide ou des vapeurs avec les yeux, la peau et les vêtements. Des douches d'urgence et des douches oculaires doivent être immédiatement accessibles. Utiliser l'équipement et les tuyaux conçus pour supporter les pressions rencontrées. Peut former un mélange explosif en présence d'air. Garder à bonne distance de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Mettre l'équipement à la terre. N'utiliser que des outils antiétincellants et de l'équipement antidéflagrant. Entreposer et utiliser le produit en assurant une ventilation adéquate en tout temps. N'utiliser que dans un circuit fermé seulement. Fermer le robinet lorsque la bouteille n'est pas utilisée ou lorsqu'elle est vide. Garder à bonne distance de la chaleur, des étincelles et des flammes nues.

**PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR LA MANUTENTION :**

Protéger les bouteilles contre tout dommage. Utiliser un diable approprié pour déplacer les bouteilles; ne pas traîner, faire rouler, faire glisser ni laisser tomber les bouteilles. L'utilisation d'un équipement électrique antiétincellant et antidéflagrant est obligatoire. Vérifier les fuites avec une eau savonneuse, ne jamais utiliser une flamme. Ne jamais tenter de soulever une bouteille par son capuchon; le

capuchon est conçu uniquement pour protéger le robinet. Ne jamais insérer un objet (p. ex. une clé, un tournevis, un levier) dans les ouvertures du capuchon pour ne pas endommager le robinet et provoquer une fuite. Utiliser une clé à courroie pour enlever les capuchons trop serrés ou rouillés. Ouvrir lentement le robinet. Si le robinet est difficile à ouvrir, arrêter et communiquer avec votre fournisseur. Pour d'autres précautions, se reporter à la Section 16.

Pour de plus amples renseignements sur l'entreposage et la manutention, se reporter au dépliant P-1 de la Compressed Gas Association (CGA) intitulé «*Safe Handling of Compressed Gases in Containers*», disponible auprès de la CGA. Se reporter à la Section 16 pour connaître l'adresse et le numéro de téléphone, et pour obtenir une liste des autres publications offertes.

#### AUTRES CONDITIONS DANGEREUSES DE MANUTENTION, D'ENTREPOSAGE ET D'UTILISATION :

**Gaz inflammable et toxique haute pression.** Peut être mortel si inhalé. Ne pas respirer le gaz. N'utiliser que dans un circuit fermé seulement. Utiliser l'équipement et les tuyaux conçus pour supporter les pressions rencontrées. N'utiliser que des outils antiétincellants et de l'équipement antidéflagrant. Garder à bonne distance de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. **Peut former un mélange explosif en présence d'air.** Mettre l'équipement à la terre. Entreposer et utiliser le produit en assurant une ventilation adéquate. Fermer le robinet après chaque utilisation; garder le robinet fermé même lorsque la bouteille est vide. **Éviter toute inversion de débit.** Une inversion de débit peut provoquer une rupture de la bouteille. Installer un clapet de non-retour ou autre dispositif de protection sur toute canalisation ou conduite reliée à la bouteille. **Lors du retour de la bouteille au fournisseur,** s'assurer que le robinet est fermé, puis installer une soupape. **Ne jamais travailler sur un circuit sous pression.** En cas de fuite, fermer le robinet de la bouteille. Purger le système d'une manière sécuritaire pour l'environnement, en conformité avec toutes les lois fédérales, provinciales et locales; réparer ensuite la fuite. **Ne jamais laisser une bouteille de gaz comprimé à un endroit où elle peut faire partie d'un circuit électrique.**

### 8. Contrôles techniques lors de l'exposition / Protection individuelle

#### AÉRATION /CONTRÔLES TECHNIQUES :

**VENTILATION LOCALE :** Utiliser un système de ventilation antidéflagrant et un débit d'air adéquat afin de maintenir la concentration du produit sous le seuil de concentration.

**MÉCANIQUE (générale) :** Inadéquate.  
Voir la section SPÉCIALE.

**SPÉCIALE :** Une hotte fixe à tirage forcé et un système antidéflagrant sont recommandés pour certaines applications.

**AUTRES :** Sans objet.

#### PROTECTION INDIVIDUELLE :

**PROTECTION RESPIRATOIRE :** Lorsque la concentration est jusqu'à 10 fois plus élevée que le seuil de concentration, l'utilisation d'un respirateur à adduction d'air approuvé par la NIOSH/MSHA est recommandée. Lorsque la concentration est jusqu'à 50 fois plus élevée que le seuil de concentration, il est recommandé d'utiliser un appareil respiratoire doté d'un masque facial ou un appareil respiratoire autonome approuvé par la NIOSH/MSHA. Lorsque la concentration est plus élevée encore, n'utiliser qu'un appareil respiratoire à débit constant seulement.

**PROTECTION DE LA PEAU :** Gants en néoprène.

**PROTECTION DES YEUX :** Porter des lunettes de sécurité lors de la manutention des bouteilles.

Choisir en conformité avec la norme CSA Z94.3-M1982, «Protecteurs oculaires et faciaux pour l'industrie», et les directives et règlements provinciaux.

**AUTRES PROTECTIONS :** Chaussures avec support métatarsien pour la manutention des bouteilles. Vêtements de protection, au besoin. Le pantalon sans revers doit être porté à l'extérieur des chaussures.

Choisir en conformité avec la norme courante Z195-09 de la CSA, «Chaussures de protection», et avec les directives et règlements locaux ou provinciaux en vigueur.

### 9. Propriétés physiques et chimiques

<b>ÉTAT PHYSIQUE :</b> Gaz (comprimé)	<b>POINT DE CONGÉLATION :</b> -116,7 °C (-178,1 °F)	<b>pH :</b> Sans objet
<b>POINT D'ÉBULLITION :</b> -62,5 °C (-80,5 °F)	<b>TENSION DE VAPEUR :</b> 1514,1 kPa (à 20°C)	<b>POIDS MOLÉCULAIRE :</b> 77,95 g/mole
<b>DENSITÉ RELATIVE :</b> Eau = 1 1,69 à 84,9 °C	<b>SOLUBILITÉ DANS L'EAU :</b> Très peu soluble dans l'eau froide	
<b>DENSITÉ RELATIVE :</b> VAPEUR (air = 1) 2,69	<b>VITESSE D'ÉVAPORATION (Acétate Supérieur à 1 butylique = 1) :</b>	<b>COEFFICIENT DE RÉPARTITION EAU-HUILE :</b> Sans objet
<b>DENSITÉ DE VAPEUR :</b> 3,24 kg/m <sup>3</sup>	<b>MATIÈRES VOLATILES % EN VOLUME :</b> 100 %	<b>SEUIL D'ODEUR :</b> 0,84 mg/m <sup>3</sup>
<b>APPARENCE ET ODEUR :</b> Incolore. Odeur d'ail.		

### 10. Stabilité et réactivité

<b>STABILITÉ :</b>	Instable.
<b>CONDITIONS D'INSTABILITÉ CHIMIQUE :</b>	Exposition à la lumière ou à la chaleur en présence d'humidité. Se décompose entre 230 et 240 °C.
<b>INCOMPATIBILITÉ (matériaux à éviter) :</b>	Acide nitrique, agents comburants, ammoniac, halogènes
<b>PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX :</b>	Arsenic, oxyde d'arsenic, hydrogène
<b>POLYMÉRISATION DANGEREUSE :</b>	Ne se produira pas.
<b>CONDITIONS DE RÉACTIVITÉ :</b>	Aucun.

### 11. Renseignements toxicologiques

Voir la section 3.

### 12. Renseignements écologiques

Aucun effet nocif prévu sur l'environnement. Ce produit n'est pas considéré comme un produit chimique de Classe I ou de Classe II appauvrissant la couche d'ozone. Ce produit n'est pas considéré comme un polluant marin en vertu des règlements du TMD.

### 13. Renseignements relatifs à l'élimination des déchets

**MÉTHODE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS :** Ne pas tenter d'éliminer les quantités résiduelles ou non utilisées. Retourner la bouteille au fournisseur.

### 14. Renseignements relatifs à l'expédition

**APPELLATION RÉGLEMENTAIRE TMD/IMO :** Arsine

<b>CLASSE DE DANGER :</b>	CLASSE 2.3 (2.1): Gaz toxique et. inflammable.	<b>N° D'IDENTIFICATION :</b> UN2188	<b>QUANTITÉ DE PRODUIT À DÉCLARER :</b>	Toute quantité qui pourrait présenter un risque pour la sécurité publique ou tout rejet durant 10 minutes ou plus
---------------------------	--	-------------------------------------	---	---

**ÉTIQUETTE(S) D'EXPÉDITION :** Gaz toxique et inflammable (auxiliaire)

**PLAQUE (si exigée) :** Gaz toxique et inflammable (auxiliaire)

#### CONSIGNES PARTICULIÈRES CONCERNANT L'EXPÉDITION :

Les bouteilles doivent être transportées de façon sécuritaire dans un véhicule bien aéré. Les bouteilles transportées dans le compartiment fermé et non aéré d'un véhicule peuvent présenter un grave danger pour la sécurité.

### 15. Respect de la réglementation

Les exigences des autorités réglementaires suivantes peuvent s'appliquer à ce produit. Ces exigences ne sont pas toutes indiquées. Les utilisateurs de ce produit assument à eux seuls la responsabilité de se conformer à l'ensemble des règlements fédéral, provinciaux et locaux qui s'appliquent.

<b>LIS (Canada)</b>	Ce produit est consigné dans la liste intérieure des substances (LIS).
<b>SIMDUT (Canada)</b>	CLASSE A : Gaz comprimé CLASSE B-1 : Gaz inflammable CLASSE D-1A : Matière causant des effets toxiques graves et immédiats (TRÈS TOXIQUE). CLASSE D-2A : Matière causant d'autre effets toxiques

#### Réglementations Internationales

<b>EINECS</b>	Non disponible.
<b>DSCL (CEE)</b>	R11- Hautement inflammable. R23 – Nocif par inhalation.
<b>Listes internationales</b>	Aucun produit n'a été trouvé.

## 16. Autres renseignements

### MÉLANGES :

Lorsque deux ou plusieurs gaz ou gaz liquéfiés sont mélangés, leurs propriétés dangereuses peuvent se combiner et créer d'autres dangers imprévus. Obtenir et évaluer les renseignements de sécurité pour chaque composant avant de procéder au mélange. Consulter un hygiéniste industriel ou d'autres personnes compétentes au moment de faire l'évaluation de la sécurité du produit fini. Ne pas oublier que les gaz et liquides possèdent des propriétés pouvant causer des blessures graves ou la mort.

### SYSTÈME DE CLASSIFICATION DES RISQUES :

<b>CLASSIFICATIONS HMIS :</b>	
SANTÉ	4*
INFLAMMABILITÉ	4
DANGER PHYSIQUE	2

\* Un astérisque utilisé conjointement avec les cotes d'évaluation des risques du SIMDUT indique un danger sur le plan de la reproduction et de la cancérogénicité.

### RACCORDS NORMALISÉS AUX É.-U. ET AU CANADA :

<b>VISSÉ :</b>	CGA-350
<b>À FILETS :</b>	Sans objet.
<b>RACCORD ULTRA-HAUTE INTÉGRITÉ :</b>	CGA-632

Utiliser les raccords CGA appropriés. **NE PAS UTILISER LES ADAPTATEURS.** D'autres raccords normalisés mais d'usage restreint peuvent s'appliquer. Se reporter aux fascicules CGA V-1 et V-7 ci-après.

Demandez à votre fournisseur la documentation de sécurité gratuite dont il est question dans cette FTSS et sur l'étiquette de ce produit. Pour un complément d'information sur ce produit, demandez les fascicules de la Compressed Gas Association, Inc. (CGA), 4221, Walney Road, 5th Floor, Chantilly, VA 20151-2923, téléphone (703) 788-2700, télécopieur (703) 934-1830, site Internet : [www.cganet.com](http://www.cganet.com).

AV-1	Safe Handling and Storage of Compressed Gas
P-1	Safe Handling of Compressed Gases in Containers
V-1	Compressed Gas Cylinder Valve Inlet and Outlet Connections
V-7	Standard Method of Determining Cylinder Valve Outlet Connections for Industrial Gas Mixtures
---	Handbook of Compressed Gases, Fifth Edition

### RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA PRÉPARATION DE CETTE FTSS

<b>DATE :</b>	15-Oct-2016
<b>SERVICE :</b>	Services de la sécurité et de l'environnement
<b>N° DE TÉLÉPHONE :</b>	(905) 803-1600

Les opinions ci-dessus sont celles d'experts qualifiés de Praxair Canada Inc. Nous croyons que l'information ci-dessus est exacte à la date de publication de cette fiche signalétique. Puisque l'utilisation de ces informations, opinions et conditions d'utilisation du produit échappe au contrôle de Praxair Canada, Inc., il incombe à l'utilisateur d'établir les conditions d'utilisation sécuritaire de ce produit.

Praxair Canada Inc. demande aux utilisateurs de ce produit de bien étudier cette fiche signalétique et d'être conscients des dangers du produit et des précautions à prendre. Afin de promouvoir l'utilisation sécuritaire de ce produit, l'utilisateur devrait (1) informer son personnel, ses agents et ses sous-traitants de l'information contenue dans cette fiche signalétique et de tout danger ou précaution à prendre, (2) fournir cette même information à tous ses clients utilisateurs de ce produit et (3) demander à ces derniers de transmettre la même information à leurs employés et clients.

*Praxair* et le *Jet d'air* du logo sont des marques déposées de  
Praxair Canada Inc.

Les autres marques de commerce employées dans le présent document sont des marques de commerce ou déposées appartenant à leurs propriétaires respectifs.



Praxair Canada Inc.  
1, City Centre Drive  
Bureau 1200  
Mississauga (Ontario)  
L5B 1M2